

• A partir de 16 ans

AIDES FINANCIÈRES À LA FORMATION

BAFA & BAFD



Caf
de Vaucluse

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES FORMATIONS BAFA ET BAFD

Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

«L'animateur» stagiaire doit effectuer la formation selon 3 étapes :

BAFA 1

- Stage théorique de formation de base (8 jours)

BAFA 2

- Stage pratique à effectuer dans un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ou dans un CV (Centre de Vacances) qui bénéficie d'une autorisation de fonctionnement du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES*) (14 jours au moins) avec un délai de 18 mois maximum entre les deux stages BAFA 1 et BAFA 2

BAFA 3

- Stage théorique de qualification ou de spécialisation (6 jours)

Le stagiaire dispose de 30 mois maximum entre le BAFA 1 et le BAFA 3

À l'issue de ces 3 étapes, et sous réserve de leur validation par les organismes de la formation et employeur (pour le stage pratique), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) délivre le BAFA.

Formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

Impératif : avoir 18 ans au premier jour de stage et être titulaire du BAFA

«Le directeur» stagiaire doit effectuer la formation selon 5 étapes :

BAFD 1

- Stage théorique (9 jours)

BAFA 2

- Premier stage pratique effectué en qualité d'adjoint ou de directeur d'ALSH ou de Centre de Vacances qui bénéficie d'une autorisation de fonctionnement du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES*) (14 jours au moins)

BAFD 3

- Stage de perfectionnement (6 jours)

BAFA 4

- Second stage pratique effectué en responsabilité complète quel que soit l'Accueil Collectif de Mineurs encadré (14 jours)

BAFD 5

- Rédaction du bilan de formation

Le stagiaire dispose de 4 ans pour effectuer ces 5 étapes.

À l'issue de ces 5 étapes, et sous réserve de leur validation par les organismes de la formation et employeur (pour le stage pratique), la délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) délivre le BAFD.



LES AIDES A LA FORMATION BAFA-BAFD

Les modalités d'attribution des aides financières BAFA et BAFD

La Caf de Vaucluse verse 2 types d'aides distinctes et cumulables pour accompagner les stagiaires dans leur démarche de formation BAFA ou BAFD

L'AIDE LOCALE

Conditions d'obtention	BAFA 1 ou BAFD 1	BAFA 3 ou BAFD 3
• BAFA : avoir 16 ans au moins et moins de 26 ans au moment de mon entrée en formation • BAFD : avoir 18 ans et être titulaire du BAFA • être allocataire ou enfant d'allocataire à la charge des parents - si je suis enfant d'allocataire de la Caf de Vaucluse mais étudiant(e) et allocataire d'une autre Caf, j'envoie mon dossier BAFA-BAFD à la Caf du département dont je suis allocataire - si je suis enfant d'allocataire mais non à la charge de mes parents et si je ne dépends d'aucune autre Caf, je n'ai pas droit à l'aide financière BAFA-BAFD • être domicilié(e) dans le Vaucluse • ne pas avoir d'emploi fixe rémunéré • La formation BAFA ou BAFD peut être suivie partout en France quel que soit l'organisme de formation*	200€	200€

L'AIDE NATIONALE

Conditions d'obtention	BAFA 1 ou BAFD 1	BAFA 3 ou BAFD 3
• une aide ouverte à tous (allocataire - non allocataire) sans condition de ressources, ni d'âge • être domicilié(e) dans le Vaucluse • La formation BAFA ou BAFD peut être suivie partout en France quel que soit l'organisme de formation*	-	200€ pour tout stage de qualification ou de spécialisation effectué après le 1 ^{er} /07/2023

* A l'attention des organismes de formation BAFA-BAFD : afin de pouvoir rembourser l'organisme de formation de l'aide déduite en direction d'un stagiaire, la Caf de Vaucluse a impérativement besoin d'informations administratives et juridiques telles que : le n° de SIREN (création d'entreprise), l'habilitation BAFA-BAFD ainsi que le récépissé de la préfecture à envoyer à : Caf de Vaucluse, service SIDT/BAFA, 218 bd Pierre BOULLE, 84049 AVIGNON

1 Le versement de l'aide BAFA ou BAFD

Le coût du stage a été payé dans son intégralité par le stagiaire ; l'aide est versée par la Caf :

- au stagiaire s'il est l'allocataire
- sur le compte bancaire de ses parents si celui-ci est à leur charge.

Le stagiaire n'a payé qu'une partie du coût de la formation parce-que l'aide a été déduite du coût de l'inscription par l'organisme de formation :

- le remboursement de l'aide est effectué par la Caf en direction de l'organisme de formation.

2 Si le stagiaire bénéficie des 2 aides (locale et nationale), sont-elles versées le même jour ?

Elles peuvent être versées le même jour ou en décalé.

3 Si je déménage entre le suivi du stage de formation de base BAFA 1 et le stage de qualification BAFA 3, en direction de quelle Caf dois-je transmettre l'attestation de stage ?

- BAFA 1 - BAFD 1 : je suis domicilié(e) dans le Vaucluse, j'envoie le dossier et l'attestation (coût du stage et montant versé par le stagiaire) à la Caf de Vaucluse
- BAFA 3 - BAFD 3 : j'ai déménagé dans un autre département et suis allocataire de cette Caf : j'envoie le dossier et l'attestation en direction de ma Caf d'appartenance.

4 Quels documents dois-je transmettre à la Caf de Vaucluse ?

Afin que mon dossier soit étudié il est nécessaire de :

- compléter le document Caf de Vaucluse à télécharger situé sur le site Caf.fr / vie professionnelle / le bafa, à envoyer à la Caf accompagné des attestations demandées.

Avant de transmettre votre dossier à la Caf de Vaucluse, bien vouloir **vérifier** la complétude des informations demandées et des pièces à communiquer

Tout dossier incomplet (manque de pièces, informations illisibles, informations manquantes, défaut de cochage de rubrique ...) sera automatiquement mis en instance.

5 Où adresser la demande d'aide(s) financière(s) ?

- Adresse e-mail : transmettreundocument.caf84@info-caf.fr
- Adresse postale : Caf de Vaucluse - SIDP-BAFA - 218 boulevard Pierre BOULLE - 84049 AVIGNON Cedex 9